



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 46  
 Nb de membres votants : 53  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.06.26/84</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires** : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants** : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir** : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

**Absents** : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

**Secrétaire de séance** : Annie-France POUGET

**N° 84 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Action sociale** – Formalisation du projet social de territoire et structuration de la politique sociale communautaire – Création d'un Comité de Pilotage et demande de subventions « Appel à projets Pacte des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

**Vu** la délibération n°2018.03.19/19 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles de l'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** l'appel à projets régional 2023 "Pour des alliances locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover !" lancé par le commissariat de prévention et de lutte contre la pauvreté en Auvergne Rhône-Alpes,

**Considérant** que la formalisation du projet social de territoire contribue à la définition et à la structuration de la politique sociale communautaire,

**Considérant** qu'un Comité de Pilotage doit être créé pour assurer une coopération territoriale,

**Considérant** que cet appel à projets répond pleinement aux volontés politiques communautaires poursuivies en matière d'action sociale,

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2023.06.26/84</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

**Il est exposé :**

Dans le cadre de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, un diagnostic sur l'ensemble du continuum de vie des habitants a été réalisé mettant en exergue des difficultés en termes de cadre de vie et d'accès aux droits, de vulnérabilité sociale et d'inclusion de personnes en situation de handicap.

Parallèlement, en matière de politique sociale, la Communauté de communes exerce la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire intégrant la petite enfance et la solidarité-emploi et s'est engagée dans divers dispositifs contractuels comme la Convention Territoriale Globale (CTG), la charte des aînés ou bien encore le Contrat Local de Santé (CLS).

Aussi, pour déployer les actions envisagées dans ces différents dispositifs et répondre aux enjeux communautaires en matière de services à la population et ainsi contribuer à l'attractivité du territoire un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pourrait accompagner la collectivité pour formaliser le projet social du territoire et structurer la politique sociale communautaire.

Cet accompagnement a pour objectif :

- D'établir, au regard du portrait social de territoire et des enjeux communautaires, les axes stratégiques permettant d'affiner la politique sociale de la Communauté de communes,
- D'élaborer le schéma d'organisation territoriale de la politique sociale communautaire et définir, selon les acteurs et structures existants sur le périmètre communautaire, le rôle et les missions de la Communauté de communes,
- De proposer une architecture statutaire adaptée au schéma d'organisation territorial, précisant les impacts financiers, juridiques, administratifs et organisationnels ainsi que les procédures à suivre pour assurer sa mise en œuvre.

Pour permettre une réelle coopération territoriale, un Comité de Pilotage composé d'élus, d'agents communautaires et communaux, de représentants des CCAS du territoire, de la CAF, de la MSA, du Département et de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) devra être établi.

A ce titre, il est proposé la composition suivante :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	Roger LITAUDON	Président
	Marie-France AUGIER	Vice-Présidente Politique Petite Enfance
	Alain LOGNON	Vice-Président Politique Insertion
<b>CAF</b>	2 représentants	
<b>MSA</b>	2 représentants	
<b>CCAS</b>	représentants des CCAS communaux du territoire	
<b>Département</b>	2 représentants	
<b>DDETSPP</b>	2 représentants	

Cette démarche partenariale incluant un diagnostic et la formalisation du projet social et la structuration de la politique sociale communautaire s'inscrit pleinement dans l'appel à projets régional 2023 « Pacte des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes » lancé par le commissariat à la lutte contre la pauvreté en Auvergne Rhône-Alpes.

En effet, des thématiques ont été définies dont une dédiée au diagnostic de précarité en milieu rural. Cette dernière correspond à la phase 1 de la mission de l'AMO relatif à l'élaboration des axes stratégiques du portrait social de territoire. Dans ce cadre un dossier en ce sens pourrait être déposé.

Il comprend :

- La réalisation d'un état des lieux de l'existant en s'appuyant sur le portrait social du territoire et en recensant l'ensemble des offres, structures et acteurs intervenants en matière de politique sociale,
- Le renfort de l'état des lieux en le complétant avec des données qualitatives et une analyse des enjeux communautaires,

**DELIBERATION N°** 2023.06.26/84**CLASSIFICATION** 8.4

- Le partage de cet état des lieux avec l'ensemble des parties prenantes et en extraire les axes stratégiques permettant de construire la politique sociale du territoire,
- La définition de la politique sociale du territoire.

Sur cette base, le plan de financement prévisionnel de cette opération s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant TTC	Organisme	Taux	Montant TTC
<b>Prestation AMO</b> Elaboration des axes stratégiques du portrait social de territoire	16 000 €	Etat – Pacte des solidarités AURA	80 %	12 800 €
		Autofinancement	20 %	3 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	100 %	<b>16 000 €</b>

Par ailleurs, l'Appel à Projets portant sur d'autres thématiques, les phases 2 et 3 de la mission de l'AMO pourraient faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention sur la thématique « l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté : lutter contre les inégalités à la racine ».

Le dossier comprend alors :

- L'élaboration du schéma d'organisation territorial de la politique sociale communautaire et la définition, selon les acteurs et structures existants sur le périmètre communautaire, le rôle et les missions de la Communauté de communes,
- La proposition d'une architecture statutaire adaptée au schéma d'organisation territorial, précisant les impacts financiers, juridiques, administratifs et organisationnels ainsi que les procédures à suivre pour assurer sa mise en œuvre.

Sur cette base, le plan financement prévisionnel de cette mission s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant TTC	Organisme	Taux	Montant TTC
<b>Prestation AMO</b> Formalisation du projet social du territoire et structuration de la politique sociale communautaire	19 000 €	Etat – Pacte des solidarités AURA	80 %	15 200 €
		Autofinancement	20 %	3 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	100 %	<b>19 000 €</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confier la formalisation du projet social du territoire et la structuration de la politique sociale communautaire à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,
- de créer un Comité de Pilotage pour construire le projet social de territoire et structurer de la politique sociale communautaire, composé des représentants comme exposé ci-dessus,
- d'approuver le projet et les plans de financement présentés,
- de solliciter, dans le cadre du projet régional pacte des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention au titre des thématiques « Diagnostic de précarité en milieu rural » et « l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté : lutter contre les inégalités à la racine » à hauteur respectivement de 12 800 € et 15 200 € conformément aux plans de financements présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.